

<https://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article763>



Lettre de rentrée 2021

- S'informer - Nouvelles de l'inspection -



Date de mise en ligne : mercredi 8 septembre 2021

Copyright © Mathématiques - Académie de Lyon - Tous droits réservés

Mesdames et messieurs les professeurs,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire ainsi que la bienvenue à tous les professeurs qui nous rejoignent dans l'académie de Lyon.

Dans un contexte de crise qui reste encore très présent, nous saluons votre mobilisation au quotidien ces deux dernières années, en particulier pendant la période des examens.

Actualités nationales

Contexte de rentrée

Le [protocole sanitaire](#) mis en œuvre identifie quatre niveaux et il est actuellement déployé au niveau 2. La foire aux questions (FAQ) est accessible [ici](#).

Modification des programmes limitatifs

Spécialité « mathématiques » en voie générale

Le programme limitatif de l'épreuve de la spécialité « mathématiques » est modifié pour la session 2022 dans le [Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 29 juillet 2021](#) :

« Le sujet aborde une grande variété des contenus du programme de spécialité, à l'exception des sections suivantes du programme de spécialité de terminale :

- combinatoire et dénombrement ;
- fonctions sinus et cosinus ;
- calcul intégral ;
- somme de variables aléatoires ;
- concentration, loi des grands nombres.

De plus, la section primitives, équations différentielles du programme de spécialité de terminale est mobilisable à l'exclusion du contenu suivant : équation différentielle $y' = ay$, où a est un nombre réel ; allure des courbes. Équation différentielle $y' = ay + b$. »

Série STL

La liste des parties du programme de terminale ne pouvant faire l'objet d'une évaluation lors des épreuves des enseignements de spécialité de la classe de terminale dans la série STL est précisée dans les notes de service du [11 février 2020](#) et du [13 juillet 2021](#).

- tout le chapitre sur la composition des fonctions ;
- tout le chapitre sur l'intégration ;
- dans le chapitre sur la fonction logarithme : l'étude des fonctions somme, produit ou quotient de fonctions polynômes et de la fonction ln. »

Série STI2D

La liste des parties du programme de terminale ne pouvant faire l'objet d'une évaluation lors des épreuves des enseignements de spécialité de la classe de terminale dans la série STI2D est précisée dans les notes de service du [11 février 2020](#) et du [13 juillet 2021](#).

- tout le chapitre sur la composition des fonctions ;
- tout le chapitre sur l'intégration ;
- dans le chapitre sur les nombres complexes :
 - la résolution dans \mathbb{C} d'une équation du premier degré ou d'une équation du type $z^2=a$ avec a réel
 - l'interprétation géométrique des transformations du type $z \mapsto az+b$
 - linéarisation de $\cos^2 a$ et $\sin^2 a$; application aux calculs de primitives (en physique-chimie, les formules de linéarisation sont redonnées ou données)
 - expression complexe des translations, rotations et homothéties
- dans le chapitre sur la fonction logarithme : l'étude des fonctions somme, produit ou quotient de fonctions polynômes et de la fonction ln.

Examen du baccalauréat

À compter de la session 2022, les candidats aux baccalauréats général et technologique feront l'objet d'évaluations au cours du cycle terminal qui se traduiront par une note de contrôle continu comptant pour 40 % de la note moyenne obtenue à l'examen par le candidat ; les quatre épreuves finales interviendront donc toujours à hauteur de 60 %.

L'organisation du contrôle continu fera l'objet d'un projet d'évaluation construit dans chaque établissement dans les semaines à venir puis validé par le conseil pédagogique.

Les modalités d'évaluation des candidats évoluent également dans le cadre de la répartition globale des coefficients. La réglementation entrera en vigueur à partir de la session 2023, la session 2022 constituant une session transitoire.

La note de service relative aux modalités d'évaluation à partir de la session 2022 est disponible [ici](#). Le tableau des coefficients à partir de la session 2023 est accessible [ici](#).

Voir Générale - Extrait du tableau des coefficients pour la session 2022

	Première 2020-21	Terminale 2020-21	Total cycle Session 2022
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	5		5
Enseignement scientifique	2,5	2,5	5

Voir Technologique - Extrait du tableau des coefficients pour la session 2022

	Première 2020-21	Terminale 2020-21	Total cycle Session 2022
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	5		5
Mathématiques tronc commun	3,33	1,66	5

Évaluations nationales en classe de sixième et de seconde

Les passations se tiendront dans chaque collège et dans chaque lycée du 13 septembre au 1er octobre 2021.

Niveau sixième

Les acquis des élèves entrant en sixième sont évalués en français et en mathématiques. L'édition 2021 propose à nouveau un test spécifique « résolution de problèmes » en mathématiques dont les items sont mis à disposition [ici](#). Une restitution détaillée des réponses de chaque élève permettra aux professeurs et aux élèves d'évaluer leur niveau de maîtrise dans ce domaine.

Toutes les informations sont disponibles [ici](#).

Niveau seconde

Les élèves entrant en seconde générale et technologique passent en début d'année des tests de positionnement en français et en mathématiques. Cette année, en mathématiques, les automatismes font l'objet d'une évaluation spécifique, sans calculatrice, dont les items sont mis à disposition [ici](#). Une fiche de restitution détaillée des réponses de chaque élève pour les items de ce test spécifique permettra aux professeurs de connaître le niveau de maîtrise des élèves sur ce domaine. L'accompagnement personnalisé pourra permettre aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, et leurs compétences mathématiques. Toutes les informations sont disponibles [ici](#).

Devoirs faits au collège

Le programme « Devoirs faits », mis en place dès le début de l'année scolaire, a pour objectif de proposer aux élèves un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette année, les élèves de 6^e, pour lesquels des

difficultés sont repérées notamment par les évaluations nationales, sont inscrits d'office à « Devoirs faits » afin de pouvoir bénéficier jusqu'à 4 heures d'accompagnement pour réaliser le travail personnel. Les informations relatives au dispositif « Devoirs faits » sont accessibles [ici](#).

Actualités académiques

PAF

La liste complète des stages du Plan Académique de Formation (PAF) est accessible à l'adresse [<https://portail.ac-lyon.fr/paf/enseignants> <https://portail.ac-lyon.fr/paf/enseignants>]. L'inscription à une formation du PAF se fait du 26 août au 28 septembre 2021, sur la plateforme GAIA, en cliquant sur le lien <https://portail.ac-lyon.fr/> (onglet « gestion des personnels » puis « GAIA - Accès individuel »). L'article de description de chacun des stages du domaine « mathématiques » est consultable à l'adresse : <http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article762&lang=fr>. N'hésitez pas à les consulter et à vous inscrire ! Nous remercions les formateurs de leurs propositions de formations pour l'année à venir et de leurs diverses contributions aux descriptifs des stages.

Professeurs en début de carrière

L'accompagnement des professeurs en début de carrière sera poursuivi : des visites-conseils à caractère formatif, en particulier auprès des professeurs titulaires 1^{ère} et 2^e année, seront effectuées dans la mesure du possible.

MMI

La Maison des Mathématiques et de l'Informatique (MMI) rouvre ses portes le 25 septembre 2021 pour le grand public, et à partir d'octobre 2021 pour les scolaires. Elle propose une nouvelle exposition dont le thème est l'intelligence artificielle. L'ensemble des activités de la saison est accessible [ici](#). Toutes les réservations se font via le [site](#). Des visites sont proposées pour les enseignants afin de préparer une sortie éventuelle avec les élèves (mardi 14 septembre de 18 h à 20 h, jeudi 23 septembre de 18 h à 20 h et samedi 2 octobre de 10 h à 12 h). Les inscriptions se font via le [formulaire](#).

Contacts

Le site académique des mathématiques reste l'interface privilégiée pour la diffusion des informations nationales et académiques, de séances pédagogiques et des supports de formation. Il est accessible à l'adresse <http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?lang=fr>.

Les « nouvelles de l'inspection » vous parviendront, tout au long de l'année, sous forme de courriers électroniques envoyés à votre adresse professionnelle.

Nous vous demandons par ailleurs d'utiliser uniquement cette adresse de messagerie pour toute communication

professionnelle.

Pour nous écrire, nous vous remercions de bien vouloir utiliser les adresses :

- ia-ipr.maths.chez.ac-lyon.fr
- ou :
- laurent.asset.chez.ac-lyon.fr
- remi.barrault.chez.ac-lyon.fr
- sylvie.de-almeida.chez.ac-lyon.fr
- jean-eric.dreyfus.chez.ac-lyon.fr
- etienne.maurau.chez.ac-lyon.fr
- laurent.praly.chez.ac-lyon.fr
- odile.straub.chez.ac-lyon.fr
- alain.truchan.chez.ac-lyon.fr

L'inspecteur général de mathématiques en responsabilité dans l'académie de Lyon est Karim ZAYANA : karim.zayana.chez.education.gouv.fr

Laurent ASSET - Rémi BARRAULT- Sylvie DE ALMEIDA - Jean-Éric DREYFUS - Étienne MAURAU - Laurent PRALY - Odile STRAUB - Alain TRUCHAN